



École de cirque REGARDER EN HAUT

25 ans d'expérience !! De père en fille

Dossier d'inscription

SAISON 2022 /2023

FICHE D'INSCRIPTION

Premier enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Deuxième enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

Profession des parents : _____

N° de Sécurité Sociale : _____ Mutuelle : _____

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)

autorise mon (mes) enfant(s) _____

à pratiquer l'activité cirque au sein de l'association REGARDER EN HAUT, pour la saison 2022/23 et autorise l'animateur responsable de l'atelier cirque à prendre toutes mesures d'urgence qui s'imposeraient. En cas d'accident, l'enfant sera transporté par les pompiers et conduit à l'hôpital si nécessaire.

Écrire en toutes lettres "lu et approuvé"

Signature des parents :

L'association REGARDER EN HAUT est autorisée à filmer/photographier nom : _____
prénom : _____ (et nom : _____ prénom : _____)

lors des activités de l'association, et à reproduire/publier/diffuser librement les images ainsi réalisées.

Écrire en toutes lettres "lu et approuvé"

Signature des parents :

Pour que l'inscription soit valable, chaque famille doit avoir remis le dossier complet.

PIECES DU DOSSIER :

- La fiche d'inscription complétée
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en école de cirque
- La cotisation annuelle
- Le règlement de l'adhésion et de la licence
- Le règlement intérieur signé

Tous les chèques sont à l'ordre de l'association REGARDER EN HAUT

Vous avez la possibilité de faire 1 chèque global ou nous vous offrons la possibilité de faire une facilité de paiement (5 chèques maximum) encaissement tous les 2 mois (septembre, novembre, janvier, mars, mai).



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Activités de l'école de cirque :

- Jonglerie
- Equilibre sur objets
- Acrobatie au sol et Trampoline
- Trapèze / Tissu / Cerceau

Tous les élèves ont une séance d'essai GRATUITE début septembre.

Informations aux familles pour la rentrée de septembre 2022 :

- ❖ Date de reprise des activités cirque : lundi 12 septembre 2022
 - ❖ La pré-inscription est OBLIGATOIRE (par téléphone, ou mail)
 - ❖ Vacances Scolaires et jours fériés : Pas de cours de cirque pendant les vacances scolaires et jours fériés.
 - ❖ Règlement :
- Coût annuel de la cotisation (**voir grille tarifaire ci-dessous**)
 - Adhésion **20€ par élève**
 - Licence **22.10€ par élève**

Tous les règlements peuvent s'effectuer en espèce, par chèque ou par chèque vacances. Paiement à l'inscription en un ou plusieurs chèques (5 maximum sur septembre, novembre, janvier, mars et mai).

10% de réduction pour la cotisation annuelle du 2ème membre de la famille. (sur le plus petit montant)

20% de réduction pour la cotisation annuelle du 3ème membre de la famille. (sur le plus petit montant)

Ce dossier est à nous retourner complet à l'adresse de Cuers (page 1, page 3, page 4)
148, Boulevard Gambetta 83390 CUERS

Pour l'environnement merci de ne pas imprimer cette feuille



GRILLE TARIFAIRE

Pour les ENFANTS

Sur la commune de La Garde – Gymnase Guy Moquet 1 83130 LA GARDE

Jour	Horaire	Âge/Spécialité	Coût/an	Choix (faire une croix)
Mardi	17H00-18H00	4/6 ans	245,00 €	
Mardi	18H00-19H00	4/6 ans	245,00€	
Mardi	19H00-20H00	7/11 ans	280,00 €	
Jeudi	17H00-18h30	11/14 ans Spécifique aériens (NIVEAU 1)*	290,00 €	
Jeudi	18H00/19H30	12/17 ans Spécifique aériens (NIVEAU 2)*	310,00€	

*minimum 2 ans de pratique dans notre école



REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription à l'école de cirque entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur suivant :

L'inscription à l'école de cirque « REGARDE EN HAUT » n'est valable que si :

- L'élève a effectué les tests d'entrée et la séance d'essais avec succès.
- Le tuteur légal a rapporté la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le certificat médical « apte à la pratique sportive » pour le futur élève.
- La cotisation annuelle, l'adhésion et la licence ont été réglées pour la troisième séance de l'élève.

Il est à noter que :

- Toute année commencée est dû, et aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'abandon de l'élève. En cas d'absence prolongée (1 mois minimum) un certificat médical attestant de ce fait, pourra permettre un report sur l'année suivante pour l'enfant. Toute demande devra être adressée au président, à l'adresse du siège social de l'association.
- En cas de force majeure aucun remboursement ne pourra être fait.
- Les enseignants de l'école de cirque se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute personne à l'issue de la première séance, ainsi qu'en cours d'année si cela s'avérait nécessaire.

L'élève :

- Doit arriver à l'heure à l'entraînement.
- **Doit avoir les cheveux attachés, les bijoux sont interdits.**
- Peut boire et aller aux toilettes quand il le souhaite.
- Ne doit pas manger dans la salle d'activités.
- Doit signaler tout malaise, fatigue ou douleur à son enseignant.
- Doit participer au rangement du matériel.
- Doit respecter les locaux et le matériel.
- Doit avoir une attitude respectueuse envers les enseignants et ses camarades.
- Doit apporter des chaussons de gymnastique et une tenue adaptée à la pratique du cirque.

Les parents :

- Doivent accompagner tout enfant de moins de 9 ans jusqu'à la salle d'entraînement, venir à l'heure et reprendre leur(s) enfant(s) à la fin des cours, à l'heure prévue.
- Doivent fournir une décharge de responsabilité pour un enfant qui viendrait et repartirait seul du cours de cirque.
- Le tuteur légal doit donner par écrit les noms et prénoms des personnes autorisées à venir chercher l'enfant au cours de cirque.
- Peuvent assister au cours lors de la première séance uniquement (concernant le groupe des 4/6 ans).
- Peuvent demander un rendez-vous au responsable pédagogique.
- Doivent remplir les conditions pour que l'inscription soit valable.

Les enseignants :

- Doivent être disponibles auprès des enfants et des parents avant ou après les cours, sur rendez-vous.
- Doivent signaler toute anomalie aux parents.
- Peuvent demander une entrevue à l'enfant et/ou à ses parents.
- Peuvent arrêter le cours d'un enfant pour raisons graves : santé, sécurité, comportement.

Nom :

Signature des parents :

Prénom (de l'élève) :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'élève :